



La mini entreprise-EPA

publié le 26/06/2017 - mis à jour le 04/07/2018

Descriptif :

Une mini entreprise-EPA, un programme proposé par l'association Entreprendre Pour Apprendre

Sommaire :

- La mini entreprise, un programme proposé par l'association EPA
 - Les objectifs
 - Les apports pédagogiques
 - La constitution d'une mini-entreprise
 - Le fonctionnement d'une mini-entreprise
 - Les contacts concernant les mini entreprises-EPA
-

● La mini entreprise, un programme proposé par l'association EPA

Entreprendre Pour Apprendre Nouvelle-Aquitaine est une association régionale fédérée par EPA France.

Son objectif est d'initier les publics scolaires à la vie économique, de les sensibiliser à l'esprit d'entreprendre et ainsi de favoriser leur insertion. Elle contribue pour cela principalement à la création de mini entreprises-EPA dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur (STS).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [EPA](#) ↗.

● Les objectifs

Ce programme pédagogique s'adresse aux jeunes, dès la classe de quatrième jusqu'à l'enseignement supérieur. Il met les jeunes en situation de création, de gestion et de clôture d'une entreprise. Ils inventent et produisent ainsi réellement un bien ou un service.

Cette pédagogie de l'action développe chez les élèves leur sens de l'initiative et des responsabilités, leur dynamisme, ainsi qu'un ensemble de savoir faire et de savoir être qui leur seront utiles dans leurs vies futures, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel. Elle les initie également à la gestion de projet et au travail en équipe.

Ces mini-entreprises sont créées par un groupe de jeunes volontaires (10 à 20 jeunes), accompagnés par leurs enseignants ou équipes pédagogiques dans le cadre de leur cursus scolaire.

● Les apports pédagogiques

Le dispositif innovant et original de la mini entreprise-EPA permet de découvrir très concrètement la vie de l'entreprise et les contraintes qui y sont liées, mais aussi d'utiliser et de mettre en pratique les connaissances générales ou techniques déjà acquises.

Il permet d'exploiter et de mettre à profit les connaissances scolaires, de les développer, de découvrir ses propres compétences ou pôles d'intérêts lors de la création d'une mini, de faire preuve de persévérance, d'esprit d'équipe, de rigueur et d'autonomie, entre autres apports pédagogiques forts du projet.

En amont de la création de la mini-entreprise, le programme permet d'appréhender la gestion de projet et d'acquérir des réflexes pour concrétiser une idée ainsi que de prendre la mesure du temps que prend l'élaboration d'un projet.

En aval de la création, les mini-entrepreneurs découvrent l'organisation d'une entreprise et apprennent à respecter les objectifs qu'ils se sont fixés pour assurer le bon fonctionnement de la mini-entreprise (gérer, produire, vendre...).

● La constitution d'une mini-entreprise

Les acteurs des mini-entreprises sont des collégiens (4e, 3e), lycéens (CAP, BEP, seconde et première toutes formations confondues), des étudiants de post-bac (Sections de Techniciens supérieurs) et pôles d'insertion.

Ces mini-entrepreneurs sont encadrés par l'équipe pédagogique (enseignants de différentes disciplines), par un parrain chef d'entreprise qui apporte son expérience d'entrepreneur et par un accompagnateur de l'équipe de l'association régionale d'EPA¹.

La mini-entreprise n'a pas d'existence juridique, elle est portée par l'association régionale. Elle dispose d'un « capital » (500€ maximum) qu'elle se constitue par la vente d'avances remboursables et d'un compte bancaire mis à disposition par l'association. La mini entreprise a une durée de vie d'une année scolaire. Le temps consacré au projet par les jeunes est en moyenne de deux heures par semaine.

● Le fonctionnement d'une mini-entreprise

Lorsqu'un établissement scolaire décide d'adhérer à EPA Nouvelle-Aquitaine et de lancer le projet pédagogique, l'association, via ses accompagnateurs, l'accompagne dans un premier temps sur les phases suivantes :

- prise de contact avec EPA Nouvelle-Aquitaine ;
- constitution du groupe d'enseignants ;
- adhésion de l'établissement à EPA Nouvelle-Aquitaine (300€ convention) ;
- constitution d'un groupe de jeunes ;
- présentation du programme de la mini entreprise par EPA ;
- mise en place du programme par l'équipe pédagogique.

Vient ensuite le suivi de la mini-entreprise par EPA Nouvelle-Aquitaine (aide et conseils), tout au long de l'année scolaire jusqu'au salon régional, éventuellement au salon national et à la clôture de la mini en juin.

Les élèves volontaires sont encadrés par leurs professeurs et sont également conseillés par des parrains (chefs d'entreprise), qui apportent leurs compétences et leur expérience au fur et à mesure de l'élaboration du projet : étude de marché, stratégie commerciale, contraintes de fabrication, suivi de trésorerie...

Pour ce faire, la démarche de la mini-entreprise se décline en 5 étapes majeures déterminées et fixées par l'association Entreprendre Pour apprendre France et détaillées par un guide pédagogique mis en ligne.

Pour chaque étape, les mini-entrepreneurs doivent atteindre des objectifs et pour y parvenir, ils ont des missions à accomplir sur la base des différents documents administratifs "types" qui leurs sont fournis.

● Les contacts concernant les mini entreprises-EPA

Vous souhaitez des informations sur ce programme ou vous inscrire pour l'année scolaire, contactez :

- au rectorat : la Mission Académique Ecole Entreprise : daet-ma2e@ac-poitiers.fr
- à l'association : Joëlle CARRU Coordinatrice régionale EPA 05 49 36 87 54 j.carru@epa-nouvelleaquitaine.fr

(1) Entreprendre Pour Apprendre